

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12642**

### Intitulé

MASTER : MASTER Master à finalité Professionnelle Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention : Administration et Echanges Internationaux  
Spécialité : Entrepreneuriat international et PME

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                                | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 312 Commerce, vente

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est capable, dans un contexte international, d'identifier les opportunités et les moyens de création de valeur pour une PME pour concevoir, piloter et évaluer des processus entrepreneuriaux, d'appréhender les risques financiers et sociaux des opportunités de créations, de reprises et de transmissions d'entreprises. Il maîtrise les techniques de gestion d'entreprise et de négociation en anglais et est capable de les adapter à un contexte international ou local.

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Administration et Echanges Internationaux, Spécialité Entrepreneuriat international et PME est de permettre à l'étudiant d'apprendre à utiliser les connaissances théoriques recueillies au cours des années précédentes dans le domaine concret de la gestion d'entreprise à partir de la problématique très approfondie de la création d'entreprise. A ce titre, le master poursuit trois objectifs :

- Faire la synthèse des connaissances acquises antérieurement dans le domaine de la gestion de l'entreprise
- Approfondir les enjeux relatifs à la création d'entreprise
- Acquérir toutes les techniques et tous les réflexes professionnels de management que doit posséder un cadre ou un jeune chef d'entreprise dans son environnement national et international

\*Trois options de spécialisation sont proposées sur les deux années du master :

- Création et partenariat en anglais
- Développement international et politiques d'achats en anglais + LV2
- Gestion des risques géopolitiques, financiers et sociaux en anglais.

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Administration et Echanges Internationaux, Spécialité Entrepreneuriat international et PME, le diplômé est capable de :

- Identifier les opportunités et les moyens de création de valeur pour une PME dans un contexte international.
- Concevoir, piloter et évaluer des processus entrepreneuriaux à l'international.
- Gérer les risques géopolitiques, financiers et sociaux des opportunités de créations, reprises et transmissions d'entreprises.
- Analyser les avantages et les risques d'un transfert de ressources organisationnelles, technologiques et financières.
- Maîtriser les techniques de gestion d'entreprise et les adapter au contexte international ou local.
- Prendre en charge de grands départements d'une entreprise: commercial, financier, export.
- Planifier le déploiement de la stratégie, la mettre en oeuvre et en contrôler l'application.
- Mobiliser en interne et en externe les ressources humaines nécessaires à un démarrage d'activité.
- Conduire des changements organisationnels dans un contexte multiculturel, mondialisé et en forte évolution sur les plans technologique, réglementaire et financier.
- Définir et organiser les moyens de la politique d'achat et de la politique d'approvisionnement.
- Maîtriser les techniques de négociation. (en anglais)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Milieux financiers (banques, sociétés financières)
- Reprises / transmissions d'entreprise
- PME
  - Personnels des postes d'expansion économique à l'étranger et en France
- Personnels des organismes consulaires et collectivités locales chargés du développement des PME-PMI
- Personnels des organismes publics et semi publics de promotion des PME-PMI
- Cadres de sociétés auxiliaires du commerce extérieur pour les PME-PMI
- Cadres dans les services PME-PMI des banques
- Cadres d'entreprises PME PMI
- Contrôleurs de gestion
- Crédit-managers
- Responsables de secteurs de ventes
- Responsables export

- Consultants orientés vers les entreprises PME –PMI
- Création ou reprise d'entreprises

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

M1204 : Contrôle de gestion

M1207 : Trésorerie et financement

C1202 : Analyse de crédits et risques bancaires

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

L'étudiant(e) titulaire d'un master 1 attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de Administration et Echanges Internationaux peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR d'Administration et échanges internationaux (AEI).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1

Tronc commun AEI :

UE 1 : Globalisation et management des organisations (5 ECTS)

Tronc commun Commerce et affaires internationales :

UE 2 : Droit (5 ECTS)

UE 3 : Gestion (5 ECTS)

UE 4 : Economie et stratégies (5 ECTS)

\*Spécialisation Spécialisation Entrepreneuriat international et PME selon l'option de spécialisation choisie (10 ECTS) :

UE 5-A : Création et partenariats

UE 5-B : Développement international et politiques d'achats en anglais

UE 5-C : Gestion des risques géopolitiques, financiers et sociaux

Semestre 2

UE 8 : Stage obligatoire de professionnalisation de 5 à 7 mois de février à septembre ou études à l'étranger ou double diplôme (30 ECTS)

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

Semestre 3

Tronc commun AEI :

UE 1 : Culture, Ethique (5 ECTS)

UE 2 : Développement du potentiel humain (6 ECTS)

Tronc commun Commerce et affaires internationales :

UE 3 : Stratégies (3 ECTS)

UE 4 : Organisation et culture entrepreneuriale (3 ECTS)

UE 5 : Management et marketing (3 ECTS)

\*Spécialisation Spécialisation Entrepreneuriat international et PME selon l'option de spécialisation choisie (7 ECTS) :

UE 6-A : Création et partenariat (7 ECTS)

UE 6-B : Développement international et politiques d'achats en anglais (7 ECTS)

UE 6-C : Gestion des risques géopolitiques, financiers et sociaux (7 ECTS)

UE 7 : Mémoire de spécialisation (3 ECTS)

Semestre 4

UE 8 : Stage obligatoire de professionnalisation de 5 à 7 mois de juin à décembre ou études à l'étranger ou double diplôme (30 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON |   | COMPOSITION DES JURYS                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------|--------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage                                       |        | X |                                                                                                                    |
| Après un parcours de formation continue                          | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation                               | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |

|                                             |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Par candidature individuelle                | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | <p>Cette formation est accessible via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-9 06 du 23 août 1985)<br/>Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.</li> <li>- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)<br/>Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.</li> </ul> <p>Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.</p> |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                    | <p>Accords universitaires partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Italie (Université de Pérouse)</li> <li>- Universités espagnole et italienne</li> <li>- Lettonie (Université de Riga) : MBA en anglais</li> <li>- Universités de Shanghai et de Nankin en Chine</li> <li>- Partenariats spécifiques établis avec des universités du Québec et de Roumanie</li> </ul> <p>Doubles diplômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Franco-Allemand avec l'U.F.A. (Université francoallemande et l'université de Freiburg)</li> <li>- Franco-Espagnol (université de Jaën et Université de Castilla la Mancha)</li> </ul> |

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002  
arrêté d'habilitation du 09 05 2012

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

##### Autres sources d'information :

<http://aei.u-pec.fr/>

Faculté d'administration et échanges internationaux

Statistiques

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

##### Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Créteil - CMC

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Faculté d'administration et échanges internationaux

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

**Historique de la certification :**